

**Conseil communal du 23 octobre 2017**

**à 20 h**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Démission d'une conseillère communale – Acceptation**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à accepter la démission de Madame Roxane SALIBBA de son mandat de conseillère communale à la Ville de Binche.

**2. Remplacement d'une conseillère communale – Vérification et validation des pouvoirs du sixième suppléant – Prestation de serment et installation**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à procéder au remplacement de Madame Roxane SALIBBA et à ce titre :

- vérifier et valider les pouvoirs de Madame Jacqueline OUTLET, sixième suppléante sur la liste PS ;
- recevoir la prestation de serment et procéder à l'installation de Madame Jacqueline OUTLET en tant que conseillère communale.

**3. Fixation de l'ordre de préséance du Conseil communal**

**- FIXATION**

Suite à l'installation d'une nouvelle conseillère communale, le Conseil communal est invité à arrêter le nouveau tableau de préséance du Conseil communal.

## FINANCES

**4. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2017 – Services ordinaire et extraordinaire**  
**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2017.

**5. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2017 – Présentation du budget communal pour l'exercice 2018 – Approbation du budget communal pour l'exercice 2018**  
**- APPROBATION**

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2017 et de la présentation du budget communal pour l'exercice 2018, le Conseil communal est invité à approuver le budget communal pour l'exercice 2018.

**6. Répartition dotation communale – Approbation du montant de la dotation attribuée à la Zone de Police Anderlues/Binche pour l'exercice 2018**  
**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le montant de la dotation attribuée par la Ville de Binche à la Zone de Police Anderlues/Binche à 3.740.132,65 €.

**7. Répartition dotation communale – Approbation du montant de la dotation attribuée à la Zone de Secours pour l'exercice 2018**  
**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le montant de la dotation attribuée par la Ville de Binche à la Zone de Secours à 1.315.877,75 €.

**8. Fixation du montant maximum des petits investissements pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2018**  
**- FIXATION**

Le Conseil communal est invité à fixer à 6.200 € maximum par marché et à 1.250 € maximum par unité de bien, les montants pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2018 et ce, pour de petits investissements.

## REGIE FONCIERE

**9. Régie Foncière – Budget de la Régie Foncière communale – Exercice 2018**  
**- APPROBATION**

Il est présenté au Conseil communal, pour approbation, le budget de la Régie Foncière communale pour l'exercice 2018.

Celui-ci présente un solde de :

- RECETTES : 1.915.363,72 € ;
- DEPENSES : 1.915.363,72 €.

## JURIDIQUE

### **10. Enseignement – Litige relatif aux avantages sociaux – Convention de transaction**

#### **- APPROBATION**

Dans le cadre du litige relatif aux avantages sociaux, le Conseil communal est invité à approuver la proposition de transaction.

## FISCALITE

### **11. Installation d'une friterie sur le domaine public communal – Exercice 2017 – Cahier des charges en vigueur – Convention entre les parties – Renouvellement**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention relative à la friterie installée à Ressaix, Place Elisabeth, sur le domaine public communal.

## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

### **12. Rénovation des sanitaires de la salle A du Kursaal**

#### **- Approbation des conditions et du mode de passation**

#### **- DECISION**

Dans le cadre du marché « Rénovation des sanitaires de la salle A du Kursaal », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1239 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Rénovation des sanitaires de la salle A du Kursaal ». Le montant est estimé à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 763/723-60 (n° de projet 20170067).

### **13. Modification et/ou extension d'une centrale de détection incendie conventionnelle existante et aménagement d'issues de secours à l'Ecole communale de Péronnes Charbonnage et à l'Ecole communale de Bray Cité**

#### **- Approbation des conditions et du mode de passation**

#### **- DECISION**

Dans le cadre du marché « Modification et/ou extension d'une centrale de détection incendie conventionnelle existante et aménagement d'issues de secours à l'Ecole communale de Péronnes Charbonnage et à l'Ecole communale de Bray Cité », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1286 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Modification et/ou extension d'une centrale de détection incendie conventionnelle existante et aménagement d'issues de secours à l'Ecole communale de Péronnes Charbonnage et à l'Ecole communale de Bray Cité ». Le montant est estimé à 56.137,00 € hors TVA ou 59.505,22 €, 6% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 722/723-52 (n° de projet 20170013).

#### **14. Démolition et reconstruction du mur d'accès de l'ancien cimetière d'Epinois**

- **Procédure d'urgence**
- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « Démolition et reconstruction du mur d'accès de l'ancien cimetière d'Epinois - Procédure d'urgence », le Conseil communal est invité à ratifier :

- la décision du Collège communal du 4 septembre 2017 d'approuver le cahier spécial des charges réf. 1274 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Démolition et reconstruction du mur d'accès de l'ancien cimetière d'Epinois - Procédure d'urgence », établis par l'auteur de projet, BUREAU D'ETUDES TRIEDRE, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 BUVRINNES et estimé à 60.572,85 € hors TVA ou 73.293,15 €, 21% TVA comprise, de choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché, de financer cette dépense avec le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2017.

#### **15. Aménagement d'un nouvel accès au cimetière de Ressaix**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Aménagement d'un nouvel accès au cimetière de Ressaix », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1288 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement d'un nouvel accès au cimetière de Ressaix ». Le montant est estimé à 185.946,95 € hors TVA ou 224.995,81 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 878/735-60 (n° de projet 20171019).

#### **16. Construction d'un kiosque dans le parc communal**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Construction d'un kiosque dans le parc communal », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1290, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet « Construction d'un kiosque dans le parc communal », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 120.324,62 € hors TVA ou 145.592,79 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 529/732-60 (n° de projet 20171002).

## MARCHES PUBLICS DE SERVICES

### 17. Financement des dépenses extraordinaires

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **Marché répétitif**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché de services - Financement des dépenses extraordinaires », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf.1285 du marché ayant pour objet « Marché de services - Financement des dépenses extraordinaires – Répétition de services similaires » ;
- lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif « Marché de services - Financement des dépenses extraordinaires » ;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1, 2° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2017, article xxx/211-01 et au budget des exercices suivants.

### 18. Désignation d'un auteur de projet pour l'étude de stabilité et la direction des travaux de démolition et de reconstruction du mur d'accès de l'ancien cimetière d'Epinois

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION DE LA DEPENSE**

Dans le cadre du marché « Désignation d'un auteur de projet pour l'étude de stabilité et la direction des travaux de démolition et de reconstruction du mur d'accès de l'ancien cimetière d'Epinois - Procédure d'urgence », le Conseil communal est invité à ratifier :

- la décision du Collège communal du 28 août 2017 de financer la dépense de 3.200,00 € hors TVA ou 3.872,00 €, 21% TVA comprise du marché public « Désignation d'un auteur de projet pour l'étude de stabilité et la direction des travaux de démolition et de reconstruction du mur d'accès de l'ancien cimetière d'Epinois - Procédure d'urgence » réclamée par des circonstances impérieuses et d'inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 en vertu des L1311-5 du CDLD.

## ENVIRONNEMENT

### 19. Environnement – Validation du budget coût-vérité 2018

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget coût-vérité relatif à l'exercice 2018.

## AFFAIRES ECONOMIQUES

### 20. Bois de l'Alloët – Vente des coupes de bois de l'exercice 2018 – Lot n° 27

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la désignation par le Collège Communal de l'adjudicataire retenu lors de la vente des coupes de bois de l'exercice 2018 pour le bois de l'Alloët (lot n° 27).

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

**21. Enseignements fondamentaux – Statut des Directeurs – Lancement de la procédure d'appel aux candidat(e)s à une fonction de Directeur(trice) temporaire pour une durée égale ou supérieure à quinze semaines**  
**- PRISE D'ACTE**

Le 06 septembre 2017, le Conseil communal arrête la procédure d'appel aux candidat(e)s à un poste de Directeur(trice) stagiaire ou temporaire de plus de quinze semaines pour l'enseignement fondamental. Le 02 octobre 2017, le Collège communal prend acte de l'arrêté ministériel accordant un détachement à la direction de Binche 4 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin 2017. Le poste étant à pourvoir pour une durée de plus de quinze semaines, le Collège communal a lancé la procédure d'appel aux candidat(e)s temporaires. Le Conseil communal est invité à prendre acte du lancement de la procédure.

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**22. Enseignement de Promotion Sociale – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Institut Supérieur Plus Outre – Convention avec la Commune de Merbes-le-Château – Cours d'« Informatique-Introduction à l'informatique »**  
**- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 11 septembre 2017, point n° 67, relative à la décision d'adopter la convention avec la Commune de Merbes-le-Château au nom de l'Institut Supérieur Plus Outre, pour l'organisation des cours d'« Informatique-Introduction à l'informatique », pour l'année scolaire 2017/2018.

**23. Enseignement de Promotion Sociale – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Institut Supérieur Plus Outre – Convention avec le Forem – Cours de «Technicien en informatique »**  
**- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 11 septembre 2017, point n° 68, relative à la décision d'adopter la convention avec le Forem au nom de l'Institut Supérieur Plus Outre, pour l'organisation des cours de «Technicien en informatique », pour l'année scolaire 2017/2018.

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

**24. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2017/2018 – Calendrier des vacances/des congés et des jours de fonctionnements**  
**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnements de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2017/2018.

**25. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2017/2018 – Calendrier des vacances/des congés et des jours de fonctionnements**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnements de l'Académie de Musique, de Danse et de Déclamation de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2017/2018.

**FABRIQUES D'EGLISES**

**26. Fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Épinois – Budget – Exercice 2018**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Épinois, en sa séance du 23 août 2017, comme suit :

- Recettes : 9.543,66€ ;
- Dépenses : 9.543,66€ ;
- Excédent : 0,00€.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 8.858,66€.

**27. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2018**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 28 août 2017, réformé comme suit :

- Recettes : 22.600,47€ ;
- Dépenses : 22.600,47€ ;
- Excédent : 0,00€.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 18.274,04€.

**28. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Budget – Exercice 2018**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 22 août 2017, réformé comme suit :

- Recettes : 7.594,60€ ;
- Dépenses : 7.594,60€ ;
- Excédent : 0,00€.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 3.544,24€.

**29. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2018**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 29 août 2017, réformé comme suit :

- Recettes : 50.644,27€ ;
- Dépenses : 50.644,27€ ;
- Excédent : 0,00€.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 40.097,98€.

**30. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Budget – Exercice 2018**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 6 septembre 2017, réformé comme suit :

- Recettes : 20.112,69€ ;
- Dépenses : 20.112,69€ ;
- Excédent : 0,00€.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 9.042,38€.

**31. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2018**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies, en sa séance du 31 août 2017, comme suit :

- Recettes : 30.656,83€
- Dépenses : 30.656,83€
- Excédent : 0,00€

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 26.703,87€.

**32. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2017**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire de l'exercice 2017, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche, en sa séance du 28 juillet 2017, réformée comme suit :

- Recettes : 128.620,61 € ;
- Dépenses : 128.620,61 € ;

Le supplément communal de la Ville de Binche pour l'année 2017 reste inchangé à 50.808,06€ après modification budgétaire.

**33. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Budget – Exercice 2018**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche, en sa séance du 23 août 2017, réformé comme suit :

- Recettes : 112.718,18€ ;



- Dépenses : 112.718,18€ ;
- Excédent : 0,00€.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 88.581,10€.

#### **34. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines – Budget – Exercice 2018**

##### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines, en sa séance du 12 septembre 2017, réformé comme suit :

- Recettes : 14.023,85€ ;
- Dépenses : 14.023,85€ ;
- Excédent : 0,00€

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2018 s'élève à 9.081,02€.

#### **35. Fin de l'octroi des indemnités de logement du desservant du culte des paroisses de Ressaix et de Waudrez**

##### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à statuer sur la fin de l'octroi des indemnités de logement du desservant du culte des paroisses de Ressaix et de Waudrez.

### **POLICE ADMINISTRATIVE**

#### **36. Police administrative – Règlement complémentaire permanent – Zone bleue sauf riverains à la rue Gilles Binchois à Binche**

##### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à abroger le mode de stationnement en zone bleue actuellement en vigueur à Binche, à la rue Gilles Binchois et y instaurer un stationnement en zone bleue, sauf riverains, des deux côtés de la voirie.

#### **37. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route – Stationnement PMR à la rue de Fontaine à Ressaix**

##### **- ARRET**

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Ressaix, à la rue de Fontaine n° 22.

### **PROJET DE PROCES-VERBAL**

#### **38. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06 septembre 2017**

##### **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 06 septembre 2017.

# HUIS CLOS

## PERSONNEL EMPLOYE STATUTAIRE

1. **Personnel employé statutaire – Démission – Mise à la retraite**  
- **DECISION**
2. **Personnel employé statutaire – Démission – Mise à la retraite**  
- **DECISION**
3. **Personnel statutaire – Convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville de Binche et le CPAS de Binche**  
- **RATIFICATION**

## AFFAIRES ECONOMIQUES

4. **Asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine – Désignation d'un responsable technique**  
- **DECISION**

## ENSEIGNEMENT

5. **Enseignement fondamental – Direction – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2017**  
- **RATIFICATION**
6. **Enseignement fondamental – Direction – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'un Directeur d'école temporaire dans un emploi non vacant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2017**  
- **RATIFICATION**
7. **Enseignement maternel – Direction – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2017**  
- **RATIFICATION**
8. **Enseignement maternel – Direction – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2017**  
- **RATIFICATION**

9. Enseignement primaire – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire  
- RATIFICATION
10. Enseignement primaire – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire  
- RATIFICATION
11. Enseignement primaire – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire  
- RATIFICATION

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

12. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2016/2017 – Personnel – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Mise en disponibilité pour cause de maladie pour les prestations à titre temporaire d'un professeur de musique de chambre  
- DECISION
13. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2016/2017 – Personnel – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Mise en disponibilité pour cause de maladie pour les prestations à titre définitif de d'un professeur de trompette  
- DECISION
14. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire  
- RATIFICATION
15. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Horaire du personnel non chargé de cours à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017  
- APPROBATION
16. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Charges du personnel – Désignation et fixation des prestations des professeurs pour l'année scolaire 2017/2018  
- DECISION
17. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Grilles-horaires du personnel chargé de cours à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017  
- APPROBATION

18. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire intérimaire, dans un emploi non vacant**  
- **DECISION**
19. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant**  
- **DECISION**
20. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant**  
- **DECISION**
21. **Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2017/2018 – Horaire du personnel non chargé de cours à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017**  
- **APPROBATION**
22. **Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2017/2018 – Grilles-horaires du personnel chargé des cours à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017**  
- **APPROBATION**
23. **Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2017/2018 – Désignation des professeurs à titre temporaire et fixation des prestations subventionnées des membres du personnel nommés à titre définitifs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017**  
- **DECISION**